

ASSOCIATION POUR LES NATIONS UNIES

- BULLETIN D'INFORMATION PÉRIODIQUE -

Janvier 2014



A P N U
B E L G I Q U E

Table des matières

Editorial	4
Championnat mondial de diplomatie (WORLD MUN 2014) à Bruxelles	5
Accord de l'OMC à Bali	6
Oui à l'agenda pour le développement de l'après 2015 mais n'oublions pas l'efficacité de l'aide	7
Parole à nos membres : « L'ONU et le Mouvement des Citoyens du Monde »	9
Les officiers de police (UNPOL), de plus en plus demandés	11
Devenir membre ?	13
Calendrier des prochaines activités	14



-Bulletin périodique de l'Association Pour les Nations Unies - Belgique (« APNU ») n°11 - Janvier 2014
Éditeur resp. : Michel Adam / Av. E. Van Becelaere 13, 1370 Watermael-Boitsfort
Les articles repris dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.
Pour soumettre une contribution à ce bulletin, contactez-nous à l'adresse secretaire@apnu.be

Communiqué

L'Association pour les Nations Unies tient à se joindre aux innombrables personnes qui ont exprimé leurs sentiments de deuil, de tristesse, de respect et d'admiration pour saluer la mémoire de :

NELSON MANDELA,
Décédé le 5 décembre 2013 à Johannesburg,
Ancien dirigeant du Congrès National Africain,
Ancien Président de la République d'Afrique du Sud



Il a conduit le peuple sud-africain pour lui permettre d'accéder à l'égalité et à la dignité. On retiendra qu'il a toujours placé au premier plan le respect des droits de l'homme. En tant que leader du mouvement anti-apartheid, il a su évoluer vers le rejet de la violence et devenir le champion de la réconciliation nationale. Son action et ses principes éthiques lui valurent en 1993 le Prix Nobel pour la Paix.

Éditorial « Année 2014 »

Au nom du Conseil d'Administration de l'Association pour les Nations Unies, je souhaite à tous nos membres et sympathisants, à tous les lecteurs de ce bulletin, une excellente année 2014, une bonne santé, et la réalisation de leurs espoirs personnels ou familiaux.

Pour notre part, nous espérons pouvoir contribuer à développer l'intérêt pour les relations internationales et en particulier pour l'ONU, avec pour but une meilleure compréhension des défis du présent et des enjeux de l'avenir. Sans oublier que le millésime « 14 » nous invite d'abord à une réflexion sur le passé, sur l'histoire du siècle écoulé, de 1914 à nos jours. Il est impossible, en effet, d'ouvrir une perspective d'avenir sans prendre en compte ce qu'ont vécu les générations qui ont connu le XX^e siècle et le début du XXI^e :

- deux guerres mondiales et de nombreux autres conflits
- mutation technique extraordinairement rapide,
- bouleversements économiques et géopolitiques,
- développement et régression, destruction et reconstruction de pays entiers,
- création, développement et effondrement de systèmes sociaux, en si peu de temps,
- paysage culturel chamboulé avec effets sur la transmission de la connaissance,
- défis nouveaux et opportunités nouvelles touchant l'environnement, le climat, la survie...

Cette même période est aussi celle qui a vu naître les institutions internationales et s'élargir progressivement leurs compétences. Retournons vers ces origines : au début de la première guerre mondiale (une affaire essentiellement européenne et balkanique à l'origine), le Président des Etats Unis, *Thomas Woodrow Wilson*, déclare la neutralité de son pays ; au cours des mois suivants, il adoptera toutefois un langage de plus en plus ferme vis-à-vis de l'Allemagne, particulièrement en raison de la guerre navale : en 1915, le torpillage du paquebot anglais *Lusitania* entraîne la mort de 114 américains parmi les 1198 victimes civiles. Les protestations américaines restent sans effet et Washington accélère progressivement le développement de son armée. Une tentative de médiation américaine est rejetée par l'Allemagne fin 1916, et en février 1917 les U.S.A. rompent les relations diplomatiques avec Berlin. La guerre est déclarée deux mois plus tard.

Après avoir tenté de rester hors du conflit et encouragé les belligérants à chercher une issue pacifique, T.W. Wilson doit à son tour définir ses buts de guerre : le 8 janvier 1918, il prononce devant le Congrès des Etats Unis un discours historique dans lequel il énonce *quatorze points* qui, selon lui, devront figurer dans tout accord de paix. Ces « points » concernent soit des principes généraux qui devraient régir les relations internationales (fin de la diplomatie secrète, désarmement, restitution des territoires conquis par la force et droit à l'autodétermination des peuples), soit le règlement de situations spécifiques comme par exemple celles des Balkans, de l'Alsace-Lorraine, de la Belgique, qui devait être sans retard « évacuée et restaurée, sans aucune tentative de limiter la souveraineté dont elle jouit en commun avec toutes les autres nations libres » (point VII). Le point XIV concluait l'énoncé des exigences du Président Wilson : « **XIV. Une association générale de nations doit être formée par des pactes spécifiques dans le but de donner des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale semblables aux grands et aux petits états.** ». Ce dernier point fut incontestablement à l'origine de la création de la « *Société des Nations* », la première grande institution interétatique, « ancêtre des Nations Unies ». Son mandat était vaste, son rôle novateur ; elle fut indéniablement une source d'espoir de paix et de coopération... mais son échec fut total devant la montée des nationalismes.

Nous allons entrer dans une période qui sera marquée par le souvenir de 1914, de la guerre totale et impitoyable. Souvenons-nous aussi du projet de créer un rempart politique contre la guerre, qui naquit dans les ruines provoquées par ce premier conflit mondial. Nous reviendrons plus tard sur les causes et les circonstances de son échec. Laissons au Président Wilson, dont le nom a été donné au quai du Lac Léman à Genève, le mérite d'avoir porté cet ambitieux dessein, malgré les erreurs politiques et diplomatiques qui lui aliénèrent progressivement ses alliés et ses compatriotes... Il connut ce paradoxe d'avoir contribué à gagner une guerre dont il ne voulait pas et d'avoir échoué à créer les conditions d'une paix qu'il souhaitait.

Michel Adam
Président de l'APNU

Championnat mondial de diplomatie (WORLD MUN 2014) à Bruxelles

Harvard a sélectionné la MUN Society Belgium afin qu'elle organise l'édition 2014 de son célèbre concours de diplomatie. Celle-ci se déroulera à Bruxelles du 17 au 21 mars 2014. Des étudiants de l'ULB, de l'UCL, des FUSL, de la KUL, de la VUB y participeront.

La WorldMun, organisée par l'Université d'Harvard aux Etats-Unis, est considérée comme le championnat mondial de diplomatie pour les étudiants. Plus de 2.000 étudiants venant de plus de 60 pays, se retrouvent chaque année pour y participer. Les compétitions sont organisées sous forme d'une simulation de débats aux Nations Unies. Les étudiants jouent le rôle de diplomates d'un pays étranger et doivent débattre de sujets actuels, tels que la crise en Syrie, les cultures génétiquement modifiées (OGM), etc.

En 5 ans, la MUN Society Belgium (équipe belge de simulation, qui rassemble des étudiants universitaires), s'est qualifiée à 4 reprises à ce championnat mondial. Elle était donc toute désignée pour accueillir en Belgique la prochaine édition du célèbre concours d'Harvard.

Pour plus d'informations sur l'équipe interuniversitaire de la MUN Society Belgium, détentrice du titre de championne du monde de diplomatie, consultez le site internet : www.munsocietybelgium.org

Après Vancouver, Singapour, Taipei et La Haye, c'est donc Bruxelles qui, en mars 2014, accueillera la compétition. Lors de la conférence consacrée à la place de la Belgique à l'ONU, intitulée : « La Belgique au cœur des Nations : aujourd'hui et demain », et à laquelle l'APNU a participé en octobre 2013, Monsieur Didier Reynders, Ministre des affaires étrangères, du commerce et des affaires européennes, a annoncé le soutien du SPF Affaires étrangères à ce prestigieux championnat.

L'APNU qui reconnaît dans son programme d'action l'importance des Models of United Nations (MUN), est partenaire de plusieurs universités francophones et apporte son aide et son assistance aux différentes sessions d'exercices de simulations organisées. En outre, ces universités bénéficient du soutien financier de l'APNU au travers d'une bourse spécifique pour leur participation à la simulation des Nations Unies à New York ou ailleurs.

Pour plus d'informations sur ces équipes universitaires, consultez le site internet du NMUN de l'Université Libre de Bruxelles <http://ulbmun.wordpress.com>, du MUN l'Université Catholique de Louvain, <http://louvainmun.com> et du MUN des Facultés Universitaires de Saint-Louis(FUSL), ou encore le Kot-à-projet ONU, <http://kotonu.be>.

Alain Vaes
Administrateur de l'APNU

Accord de l'OMC à Bali

Après plus de 12 ans de négociations sur le Cycle de Développement de Doha, un accord a enfin vu le jour le samedi 7 décembre à l'issue de la 9^e Conférence Ministérielle de l'OMC, l'Organisation Mondiale du Commerce, réunissant 159 pays, à Bali en Indonésie. Le dernier point de blocage concernait une clause de garantie sur la sécurité alimentaire réclamée par l'Inde (portant sur un stock alimentaire national). L'accord survenu pour une durée temporaire de 4 ans, semble exclure à l'avenir les autres pays souhaitant bénéficier de la même clause.

Mais l'accord contient également des volets visant à faciliter le commerce international et pouvant avoir un impact important, à savoir: (1) simplification des procédures douanières et de la transparence dans les échanges internationaux, (2) un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés par les pays les moins avancés (PMA), et (3) une légère diminution des subsides agricoles dans les pays industrialisés.

Cet accord de Bali ne couvre qu'une petite partie (10%) des sujets que la communauté internationale s'était fixé comme objectif dans le cadre du Cycle de Doha. Néanmoins, le grand mérite de cet accord est d'avoir eu lieu, car un échec des négociations aurait entraîné la fin de l'OMC. Karl De Gucht, Commissaire Européen au Commerce, s'est félicité de voir "l'OMC sortir des ténèbres et revenir au succès de l'action multilatérale." Et il a ajouté "Aujourd'hui, nous avons sauvé l'OMC et le paquet de Doha." Cet accord aurait au moins permis d'inverser la tendance au désenchantement et "redonner l'espoir d'une reprise des négociations du Cycle de Développement de Doha", selon Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

André de Crombrughe
Vice-président de l'APNU

Oui à l'agenda pour le développement de l'après 2015 mais n'oublions pas l'efficacité de l'aide

En septembre 2011, le Secrétaire général a mis sur pied l'Équipe spéciale du système des Nations Unies, pour appuyer les préparatifs du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Cette Équipe a remis son premier rapport « *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* » en juin 2012. Les organisations de la société civile n'ont pas été en reste et pour coordonner leurs positions elles ont mis en place la campagne « *Beyond 2015* » spécialement dédiée au sujet. Les réflexions sur l'agenda pour le développement de l'après 2015 n'ont cessé de s'amplifier depuis lors.

Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 a publié son premier rapport « *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du Développement durable* » en juin 2013. De très nombreuses consultations nationales et régionales ont accompagné cette vaste réflexion et l'on peut d'ores et déjà dire que l'agenda pour le développement de l'après 2015 sera le résultat d'un exercice beaucoup plus participatif que les Objectifs du millénaire pour le développement. Le sujet a d'ailleurs été au cœur des questions étudiées lors des journées de développement organisées par la plupart des pays et des institutions de développement au cours de l'année, comme celle de mars 2013 pour la Belgique et lors des journées européennes de développement fin novembre 2013. La plupart des documents qui circulent vont dans des directions similaires et les propositions du Panel de Haut niveau servent bien souvent de point de départ aux réflexions, à savoir que le programme pour l'après-2015 sera un programme universel qui devra se baser sur cinq grandes réorientations transformatrices :

1. Ne laisser personne de côté
2. Placer le développement durable au cœur des débats
3. Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif
4. Construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous
5. Créer un nouveau partenariat mondial

Le Groupe ne s'est pas contenté de ces cinq grandes orientations, puisqu'il a proposé 12 objectifs majeurs et identifié de nombreuses cibles pour les atteindre, lesquels font maintenant l'objet d'âpres discussions. Ces objectifs sont les suivants :

1. Mettre fin à la pauvreté
2. Autonomiser les filles et les femmes et parvenir à l'égalité des sexes
3. Garantir une éducation de qualité et des programmes de formation tout au long de la vie
4. Assurer les conditions d'une vie en bonne santé
5. Assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel
6. Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement
7. Garantir une énergie durable
8. Créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable

9. Gérer les richesses naturelles de façon durable
10. Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace
11. Garantir des sociétés stables et pacifiques
12. Créer un environnement mondial favorable et encourager les financements à long terme

Ces objectifs peuvent paraître vagues, mais pour mieux les comprendre il est souhaitable de lire les cibles qui sont proposées en annexe au rapport. Bien entendu, beaucoup de travail reste à faire. Certains souhaitent réduire le nombre des objectifs à 10, mais le plus important sera de s'entendre sur les cibles et d'y ajouter des indicateurs crédibles. Nous nous étonnons cependant que l'objectif 12 ne mentionne pas de manière plus spécifique un nouveau partenariat mondial (particulièrement en matière d'efficacité de l'aide), alors que cet aspect fait partie des cinq grandes réorientations transformatrices citées par le Panel de haut niveau.

La conférence que l'APNU a organisée le 29 novembre 2013 sur le « *Global partnership for effective development co-operation : building towards « the how » of the post-2015 development agenda* », avec la participation d'Erik Solheim, le Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, a justement mis l'accent sur le fait que tous les esprits étaient mobilisés sur le contenu de l'agenda pour le développement de l'après 2015, mais que très peu était fait pour définir le « comment ». En effet, Monsieur Peter Moors, Directeur Général de la Coopération au Développement, nous a alerté sur le fait que les résultats atteints jusqu'à présent par le nouveau Partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide -mis sur pied à Busan en décembre 2012- étaient décevants. La situation est à ce point inquiétante que l'on peut craindre un échec de la 1ère Conférence du nouveau Partenariat prévue à Mexico en avril 2014.

Comment avons-nous pu en arriver là ? En mars 2005, la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide avait soulevé un engouement rarement connu dans le monde du développement, avec un accord sans précédent sur ses 5 principes majeurs (Appropriation, Harmonisation, Alignement, Gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle) et ses 12 objectifs et leurs indicateurs pour les atteindre. En septembre 2008, le Plan d'Action d'Accra précisait encore mieux cet accord et l'étendait aux membres de la société civile, tout en démontrant la volonté des pays partenaires de l'appliquer. En décembre 2012 à Busan, une participation plus appuyée des pays émergents et du secteur privé laissait entrevoir l'aube d'un nouveau partenariat mondial véritablement gagnant-gagnant pour tous, mais la volonté des acteurs clés semble faire défaut. Il semble qu'une plus grande volonté politique et des engagements réciproques plus clairs entre membres des BRICS et de l'OCDE soient indispensables pour arriver à des résultats plus concrets.

C'est donc un appel que nous lançons ici pour que tous ceux qui détiennent un peu de pouvoir dans les arcanes du développement se mobilisent afin que le nouveau Partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide prenne véritablement son envol.

Christian Lehembre
Secrétaire général de l'APNU

Parole à nos membres: “L’ONU et le Mouvement des Citoyens du Monde”

- par Daniel Schaubacher, membre de l’APNU

La Charte des Nations Unies commence par les mots : « Nous, les peuples... ». Toutefois, ce ne sont pas les peuples qui y sont représentés, mais les exécutifs ou gouvernements des Etats-Nations. Des voix toujours plus nombreuses réclament une réforme, voire une légitimation démocratique de l’organisation mondiale, même si les Etats vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale qui siègent en permanence au Conseil de sécurité ne se sont pas entendus à ce jour pour engager une réforme.

Dans les années trente et pendant la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs politiciens, parlementaires et intellectuels proposèrent des mesures communautaires voire fédéralistes, tout en dénonçant le nationalisme propre à l’Allemagne nazie, au fascisme italien ou au militarisme et impérialisme japonais. En 1938 déjà, puis à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Clarence Streit avait proposé aux Etats-Unis dans son ouvrage *Union Now!* La création d’une *Fédération des démocraties*. Ses thèses trouvèrent de nombreux adeptes des deux côtés de l’Atlantique.

L’invention de la bombe atomique suscitait de grandes craintes, notamment quant à l’efficacité du système des Nations Unies. Après la Seconde Guerre mondiale, les peuples d’Asie et d’Europe subissaient encore les conséquences désastreuses du conflit mondial. Nombreux étaient ceux qui doutaient des mécanismes de prévention et de résolution des conflits prévus par la Charte. Du 14 au 16 octobre 1946, une Conférence réunit à Luxembourg 30 organisations de 14 pays et fonda un *Mouvement universel pour un gouvernement mondial*. Mais c’est le bestseller du Hongrois Emery Reves *Anatomie de la paix* qui peu après la guerre mit l’accent sur la nécessité de transférer à une Autorité fédérale mondiale le contrôle des armes de destruction massive, en limitant tant soit peu la souveraineté totale des Etats-Nations. Son appel jeta les bases d’une philosophie et d’une éthique de la paix et d’un véritable patriotisme universel. C’est à cette époque que naquirent des mouvements dans divers pays, tels que la *Campaign for World Government*, *Federal Union*, le *Manifeste démocratique*, *Crusade for World Government*. On institua même une semaine pour un gouvernement mondial. Puis, du 17 au 24 août 1947 se déroula à Montreux, en Suisse, une Conférence qui vit se former deux mouvements distincts: les fédéralistes européens qui se retrouvent aujourd’hui dans l’*Union européenne*, et le *Mouvement universel pour une fédération mondiale* (MUFM/aujourd’hui appelé : *World Federalist Movement*). Albert Einstein envoya un message à la conférence de Montreux, de laquelle il espérait des solutions pour résoudre les grands problèmes internationaux.

En 1945 déjà, aux côtés de l’écrivain Thomas Mann et de vingt Américains éminents, il avait réclamé l’élaboration d’une *Constitution fédérale pour le monde*. De tels espoirs furent partagés par de nombreux hommes politiques et penseurs. Les réunions de travail et les conférences se succédèrent dans différents pays.

En mai 1948, l’aviateur de la US Air Force Garry Davis, soutenu par des intellectuels français dont Albert Camus, de la tribune publique du Palais de Chaillot où siégeait l’Assemblée générale des Nations unies, demanda la création d’une Assemblée représentant les peuples et « citoyens du monde » ; il renonça à sa citoyenneté américaine et fut à l’origine d’un *Registre des citoyens du monde*. Ce dernier a aujourd’hui encore son siège à Paris, organise des élections transnationales à un *Congrès des peuples* symbolique et coordonne les activités de communes « mondialisées ». L’abbé Pierre devint membre de l’Assemblée nationale sous l’étiquette de « citoyen du monde » et fut nommé secrétaire du MUFM. Une délégation fut reçue par le Pape Paul VI. Dans l’encyclique

Pacem In Terris, son successeur fit allusion à un ordre mondial et à une autorité fédérale, voire justice mondiales.

En 1951, on s'efforça de réunir les délégués d'une *Assemblée constituante mondiale*, suivie de la création de groupes de *Parlementaires pour le droit mondial* actifs aujourd'hui encore dans plusieurs pays. En 1958, parut l'ouvrage de deux professeurs de l'Université de Harvard, Grenville Clark et Louis B. Sohn, *La paix par le droit mondial*, qui postule la transformation et la réforme des Nations Unies en un Etat fédéral mondial. Peu avant la Guerre froide qui devait diviser profondément les nations de l'est et de l'ouest, on dénombrait quelque 250'000 fédéralistes mondiaux s'acquittant d'une cotisation de par le monde. Aujourd'hui, leur nombre a certes diminué, mais leurs associations sont présentes dans quarante pays et de leur siège à New York, ils dirigent une coalition de centaines d'ONG s'engageant pour une justice mondiale – la *Coalition pour la Cour pénale internationale* qui maintient une antenne à Bruxelles (www.wfm-igp.org/site/).

En juin 2005, le Parlement européen, dans une résolution visant la réforme de l'ONU, a proposé la création d'un Parlement mondial qui fonctionnerait tout d'abord à titre consultatif. Un cinéaste, Joel Mardsen, enfin, après avoir sillonné le monde pendant huit ans, vient de produire un documentaire *World Vote Now* qui illustre les processus des élections et de votes populaires dans 26 nations, de tous les continents, et enregistre les aspirations de citoyens et même de commissions électorales souhaitant un referendum mondial sur les questions touchant à la vie de tous les habitants de la planète.

On sait que le concept de la souveraineté de l'Etat-Nation remonte au 24 octobre 1648, à la signature du Traité de Westphalie marquant la fin de la Guerre de trente ans et de quatre-vingt ans. Les droits de l'homme, du citoyen voire des minorités - un concept définissant, par opposition à la Cité ou à l'Etat, des droits sacrés inhérents à chaque personne, remonte à l'antiquité. Socrate avait proclamé : « Je suis un citoyen, non pas d'Athènes ni de la Grèce, mais du monde ».

L'ONU adopta en 1948 la *Déclaration universelle des Droits de l'homme*. Toutefois, les principes régissant les relations entre Etats définis au dix-septième siècle sont applicables aujourd'hui encore en droit international : les Etats-nations sont souverains. C'est aux Etats-Nations qui exercent l'autorité sur leurs territoires respectifs, qu'il incombe de protéger les droits de leurs citoyens. Hugo Grotius (1583-1645) conçut les modes et outils pour concilier les différends et conflits entre Etats-Nations et sauvegarder la paix, notamment par le biais de conférences, de l'arbitrage et du tirage au sort. Ces méthodes peuvent certes apaiser les conflits. Mais leur pratique n'est pas coercitive. Comment seraient-elles efficaces au 21^{ème} siècle face aux progrès de la science et de la technique, et dans un monde dans laquelle la distance est annihilée et qui est devenu un village ? Les plus faibles ou les minorités n'y trouvent plus leur compte. C'est pourtant ces modes de faire qui régissent les relations inter-étatiques et l'action de l'ONU encore aujourd'hui. *L'Union européenne*, elle, tout en recourant au sein de son Conseil à la méthode inter-étatique, a réussi à établir un ordre de paix, de prospérité, et de dialogue interculturel grâce au processus communautaire.

Pour résoudre les problèmes de dimension et portée mondiale, les fédéralistes mondiaux et les citoyens du monde proposent que les Etats-Nations délèguent une part de leur souveraineté à un système de gouvernance mondiale comprenant un parlement, un tribunal interprétant la loi mondiale, un exécutif muni de pouvoirs réels mais limités aux seuls domaines mondiaux. À l'instar de ce que les 28 Etats-Nations, membres de l'Union européenne ont réalisé à l'échelle continentale, par la voie communautaire.

Pour soumettre une contribution au bulletin de l'APNU, contactez-nous à l'adresse secretaire@apnu.be

Les officiers de police des Nations Unies (UNPOL), de plus en plus demandés

- par Victor Angelo*

Quand on entend parler des « bérets bleus » de l'ONU, on pense tout de suite aux contingents militaires que l'on trouve déployés dans plusieurs pays. En effet, pour le citoyen européen l'image du maintien de la paix est avant tout associée à des soldats en patrouille dans des véhicules marqués avec les lettres UN. Je dirais que même nos politiciens ont tendance à réduire le maintien de la paix à ce cliché. Or, il y a une autre catégorie de personnel qui s'habille aussi en uniforme et porte le béret bleu : les officiers de Police des Nations Unies, connus actuellement sous la désignation d'UNPOL.

Il est vrai qu'il y a beaucoup plus de militaires dans l'ensemble des opérations de paix qui sont actuellement sur le terrain: on compte au sein des 16 missions en cours un peu plus de 83 000 soldats en comparaison avec 13 000 policiers. Les états membres de l'ONU trouvent plus facilement des contingents militaires « disponibles pour déploiement » que des agents de police. Cependant, on a connu ces dernières années une progression assez significative du nombre de policiers des Nations Unies. La croissance de la demande en conseillers et observateurs de police et en unités formées de policiers (groupements du type « gendarmerie ») s'explique par l'arrivée d'une nouvelle génération de mandats des missions de paix de l'ONU et aussi par des changements au niveau des types de menaces sécuritaires.

Depuis quelques années, le Conseil de Sécurité a décidé de mettre davantage l'accent sur des questions institutionnelles et de reconstruction de l'administration de l'État. Par la suite, nous avons assisté à l'approbation de mandats qui sont inspirés par la préoccupation de résoudre les causes profondes d'instabilité dans les pays qui ont vécu des crises nationales profondes. Cela comprend des réformes du secteur de la justice et de la sécurité des citoyens. Et dans ce contexte, l'expertise que les conseillers de police des Nations Unies peuvent apporter est très appréciée. Ainsi, il y a de plus en plus d'histoires de succès de réforme des forces nationales de police qui sont directement liées au travail de l'UNPOL.

Il a fallu aussi répondre aux changements de circonstances. Les défis sécuritaires auxquels il faut faire face aujourd'hui exigent souvent une réponse qu'on trouve dans le rayon des compétences des services de police. Répondre à ces menaces avec des forces militaires s'est avéré – même s'il a fallu du temps pour le comprendre et si pour certains cela n'est pas encore tout à fait évident – trop cher et, avant tout, peu efficace. Le banditisme violent, les organisations criminelles transnationales, les réseaux terroristes, le renforcement de la sécurité interne, le maintien de l'ordre public face à des manifestations de masse à tendance radicale, le renseignement, enfin, toutes ces dimensions requièrent le renforcement des capacités nationales de police. Les conseils dispensés par les policiers en béret bleu sont essentiels pour remettre sur pied des capacités qui ont été souvent détruites suite aux conflits dans les pays en crise. À cela s'ajoutent les préoccupations relatives à la protection des populations civiles vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, des déplacés internes et des réfugiés. De plus en plus, la protection de ces populations demande une intervention coordonnée entre les militaires et les policiers et un rééquilibrage des rôles joués par les uns et les autres.

La Division de Police des Nations Unies, qui fait partie du Département des Opérations du Maintien de la Paix, et qui dirige le travail des UNPOLs sur le terrain, s'est beaucoup renforcée depuis quelques années, pour répondre aux nouvelles tâches. Elle est actuellement, à mon avis, parmi les services les plus performants de l'ONU. Mais il y a encore du pain sur la planche. Un des

objectifs est d'augmenter le pourcentage de femmes au service des missions UNPOL. Actuellement, le nombre d'agents féminins ne dépasse guère les 10%. L'intention est d'arriver dans les prochaines années à 20%. Entretemps, il faut noter que pour la première fois un détachement UNPOL –celui au Darfour dans le cadre de l'UNAMID, qui est composé de 5 000 agents de Police des Nations Unies – est commandé par une femme.

Outre le défi du genre, il faudra augmenter la participation des pays développés dans les activités UNPOL. Le commandant général d'UNPOL, qu'on désigne comme « UN Police Adviser », est un officier venu de la police allemande. Mais la contribution des états européens reste étonnamment faible. L'Allemagne, le pays d'origine du Police Adviser, n'a que 15 officiers détachés dans toutes les missions des Nations Unies. La France est le plus grand contributeur parmi les états membres de l'UE, ce qui n'est pas surprenant en tenant compte des missions de l'ONU en Côte d'Ivoire et au Mali. L'apport français reste modeste malgré tout: 52 policiers et gendarmes. En tout cas, c'est plus que les Pays-Bas (21), la Suède (31) et surtout que la Belgique qui, selon les données disponibles, n'a qu'un seul policier en détachement aux Nations Unies. Au fait, même la « neutre » Suisse fait mieux : 6. Cela devrait nous interpeller.

**Ancien Représentant spécial du Secrétaire-général de l'ONU (DPKO) ; 32 ans de service aux Nations Unies.*

Devenir membre ?

Devenir membre de l'APNU, c'est d'abord soutenir la promotion de l'ONU en Belgique et vouloir nourrir le débat citoyen autour des thèmes liés au travail de ce qu'on appelle le « système des Nations Unies ». Devenir membre vous offrira bien sûr un accès privilégié aux activités de l'APNU et à ses publications. L'adhésion vous donnera en outre voix au chapitre quant au programme de l'Association et à ses priorités, lors de l'Assemblée Générale notamment. Être membre à l'écoute ou membre actif : à vous de choisir !

L'APNU, c'est votre association !

Les membres et les personnes désireuses de le devenir sont invités à proposer des activités pour l'APNU.

Pour devenir membre, veuillez effectuer un virement de **25 €** (plein tarif) ou **5 €** (tarif étudiant et -25 ans) au compte **BE69 7340 2636 1878** de l'APNU en indiquant votre adresse mail dans l'espace communication. Ensuite, veuillez envoyer un message à secretaire@apnu.be pour communiquer votre nom, adresse et n° de téléphone. Vous pouvez également choisir la simplicité en allant sur notre site web pour remplir le formulaire standardisé.

Suivez nous sur

www.apnu.be

ou via notre page Facebook



Calendrier des prochaines activités

Lundi

10

février 2014

Ciné-débat : « Bay of all Saints », Kot-ONU

Lieu : Louvain-la-Neuve (auditoire à définir)

Date : le 10 février à 20h00

Depuis des générations, les familles pauvres de Bahia habitent les palafitas, des bidonvilles sur pilotis. Un projet gouvernemental est censé les reloger dans des habitations neuves, mais il reste en suspens. Filmé sur six ans, le film dresse le portrait lyrique de trois mères célibataires, partagées entre espoirs et désillusions.

Mercredi

13

février 2014

Conférence : « Les Femmes au cœur des Révolutions arabes », Wassyla Tamzali

Lieu : Salle Académique de l'Université de Liège

Date : le 13 Février, à 19h30

Mardi

25

février 2014

Conférence annuelle en coopération avec l'Institut Egmont : « Ce que dit le GIEC dans son dernier rapport », Jean-Pascal van Ypersele (Vice-Président du GIEC)

Lieu : Palais des Académies, Bruxelles

Date : le 25 février, à 18h00

Mercredi

5

mars 2014

Assemblée générale de l'APNU

Lieu : WBI, 2 Place Saintelette, 1080 Bruxelles (*à confirmer*)

Date : le 5 mars à 18h00

Jeudi

6

mars 2014

Conférence : « La Cour pénale internationale », Professeur Eric David

Lieu : WBI, 2 Place Saintelette, 1080 Bruxelles

Date : le 6 mars à 12h00 (*à confirmer*)

Du 17 au 21

mars 2014

WORLD MUN 2014 Brussels

Lieu : Palais Egmont, Bruxelles

Date : du 17 au 21 mars

La MUN Society Belgium organise un championnat mondial à Bruxelles avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères, sous le patronage de Didier Reynders

Mardi

25

mars 2014

Conférence annuelle : « Droit à l'Alimentation et Souveraineté alimentaire: 6 années après la crise », Professeur Olivier De Schutter (Rapporteur des N.U. sur le Droit à l'Alimentation)

Lieu : Salle Voltaire, 15-17 Place Surllet de Chokier, 1000 Bruxelles

Date : le 25 mars à 17h30

Mercredi

21

mai 2014

Conférence en coopération avec l'Institut Egmont et l'UNRIC : « La Réforme des Nations Unies », S.E. David Malone (Secrétaire Général Adjoint des N.U. et Recteur de l'Université des N.U.)

Lieu : Salle Polak de IPC, au Rond-Point Schuman

Date : le 21 Mai, à 18h00